

## REGLEMENT SAISON 2014- 2015 WATER POLO – CHAMPIONNAT REGIONAL

### Déroulement :

Ce championnat se disputera en deux phases :

1. Une phase de détermination des 2 poules en matchs aller/retour avec un classement, Les 5 premiers constitueront la poule A, les 4 suivants constitueront la poule B.  
En cas d'égalité, c'est le nombre de buts marqués qui déterminera le vainqueur.
2. Une phase de matchs de poule, en matchs aller/retour

Il y aura des tournois sur des dimanches après-midi. Ces tournois permettront à 3 clubs de se rencontrer le même jour.

### Cout d'engagement :

Le coût de l'engagement est identique à celui de l'année 2011/2012, à savoir :

- ⇒ Pour une équipe constituée exclusivement de jeunes de moins de 18 ans au 15/10/2014 = 800 € d'engagement
- ⇒ Pour une équipe comportant 4 jeunes de moins de 20 ans au 15/10/2014, figurant sur chaque feuille de match et jouant au minimum ¼ temps sur toute la durée du match = 1 000 € engagement
- ⇒ Autre cas = 1 300 € engagement

Les clubs ayant demandé des désignations d'arbitres, cette année, le montant de l'arbitrage pour chaque club sera de 700 €. Chaque club devra donner au minimum 10 disponibilités d'arbitrage sur la phase 1.

### Règlement des engagements :

Les clubs engagés devront faire parvenir leur droit d'engagement au Comité régional avant le 30 octobre. Toute demande de dérogation sur un éventuel échelonnement est à transmettre à Elisabeth KLEIN. Une facturation initiale de 800 € aura lieu en octobre, le solde sera facturé à la fin de la saison à chaque club en fonction de leur composition d'équipe (présence de jeunes)

### Equipes engagées :

Blois – Bonneval – Bourges – Chartres – Gien - Entente Orléans/Saran – Montargis – Tours - Vernouillet

### Arbitrage :

**Toutes les équipes engagées devront donner au minimum 10 disponibilités de leurs arbitres sur les dates du calendrier régional.**

Tony POUILLIN est chargé de désigner des arbitres sur les matchs en fonction des disponibilités données par les clubs.

Les stagiaires arbitres pourront être désignés et cette désignation comptera pour le club.

Les arbitres désignés seront rémunérés à hauteur de 50 € par arbitrage + frais kilométriques au tarif région Centre.

En cas d'absence des 10 disponibilités par club, les équipes ne pourront pas avoir toutes un arbitre désigné, dans ce cas, l'arbitrage par un arbitre de chaque équipe restera en vigueur.

Reste à valider par le bureau du comité du Centre, l'application de l'amende pour non communication de disponibilité du club.

Une nouvelle formation d'officiels A sera de nouveau mise en place au niveau de la région.

Certains clubs ont demandé une formation effectuée en interne (sans les formateurs de la Région Centre), cela ne pose aucun souci. L'examen sera organisé par la Région Centre, les candidats dans cette situation feront une demande d'inscription à l'examen (qui se déroulera très certainement sur Orléans) en « candidats libres ».

Il est accepté également que certains clubs suivent une formation hors Région Centre si tel est leur choix. Dans ce cas, les frais de formation seront à la charge du club et devront suivre les impératifs de la région formatrice.

Ce règlement s'applique également dans les cas de matchs couplés avec la N2 ou la N3

### **Classement :**

Les classements s'effectueront par points attribués de la façon suivante :

Match gagné : 3 points

Match nul : 1 point

Match perdu : 0 point

Match perdu par forfait, abandon ou disqualification : -1 point

Goal average 8-0 ou le score réel si la différence de points est supérieure au moment de l'abandon ou de la disqualification.

Si à l'issue du championnat, plusieurs clubs se trouvent à égalité de points, ils seront départagés par :

- ⇒ Le résultat des matchs les ayant opposés
- ⇒ Le goal average des matchs les ayant opposés
- ⇒ Le goal average général
- ⇒ La meilleure attaque.

### **Licences :**

TOUS LES JOUEURS DOIVENT ETRE LICENCIÉS POUR LEUR PREMIER MATCH

### **Joueurs brûlés**

- Pour les clubs engagés en division Nationale (BLOIS, CHARTRES, MONTARGIS et ORLEANS), et pour éviter toute nouvelle polémique sur ce sujet, la commission sportive se réserve le droit de définir les 7 joueurs brûlés en fonction des premières feuilles de match de la N2 ou N3 si la liste fournie par le club semble peu satisfaisante.
- En cas de manquement au respect de ne pas faire jouer les joueurs brûlés, le match sera perdu par pénalité.

### **Horaires, jours, et report des matchs**

- Les matchs peuvent être joués dans d'autres piscines que celles habituelles du club engagé. N'hésitez pas à bien préciser les adresses lors des convocations.
- Les clubs doivent informer le Comité Régional et les clubs adverses en début de saison des horaires des matchs prévus chez eux. Par ailleurs, ils doivent le confirmer à l'équipe adverse au moins deux semaines avant la rencontre.
- Les matchs peuvent se dérouler le vendredi soir, le samedi ou dimanche suivant le choix de l'équipe recevant. Les matchs pourront être joués en semaine mais ne pourront être imposés aux visiteurs. Après accord des 2 clubs, les matchs peuvent être inversés et reportés exceptionnellement à condition d'avoir l'accord du Comité Régional. **Les demandes doivent être faites à Elisabeth KLEIN avec copie à Tony POUILLIN pour les désignations d'arbitres au moins 15 jours avant la date du match.** En cas de non-respect de ce règlement, le match sera perdu par pénalité pour le club demandeur.

### **Forfait :**

Une équipe déclarant forfait pour un match, sera pénalisée d'une amende de 100€ si le forfait est signalé au minimum 48h avant le match et de 200 € si le forfait n'a pas été déclaré. Un retard non prévu de plus de 30 minutes peut, à la demande de l'équipe adverse, entraîner un forfait qui sera étudié par la commission pour une décision à prendre.

### **Responsabilité du club organisateur**

- Le club organisateur a la charge du service d'ordre
- Le club organisateur est responsable de l'organisation matérielle et doit s'assurer que le bassin répond aux prescriptions réglementaires (champ de jeu, buts, marquage des différentes lignes,...).
- Il doit prévoir 2 chronomètres et un secrétaire pour la table de marque (ces officiels devront être licenciés et à jour de leur recyclage) et vérifier que celle-ci est pourvue de :
  - ⇒ 1 feuille de match
  - ⇒ 2 chronomètres
  - ⇒ 1 corne de brume (30 s)
  - ⇒ 1 sifflet (fin de période)
  - ⇒ 1 jeu de drapeaux (1 blanc, 1 bleu et 1 rouge)
  - ⇒ 1 tableau d'affichage du score
  - ⇒ 1 tableau d'affichage des fautes graves
- Une personne licenciée de l'équipe adverse aura accès à la table de marque.
- Le résultat du match doit être communiqué dès le samedi soir ou dimanche à Elisabeth KLEIN (06 03 96 05 22 ou [elisaklein@sfr.fr](mailto:elisaklein@sfr.fr)). Tout manquement sera pénalisé d'une amende de 10 €. Les résultats sont normalement mis en ligne sur le site à condition que les résultats soient connus. Merci de votre vigilance dans la communication.

### **Sanctions sportives**

- Les EDA, EDS et cartons rouges devront faire l'objet d'un rapport écrit et détaillé de la part de l'arbitre.
- Si par décision de l'arbitre un match est arrêté ou s'il n'est pas joué pour une raison particulière, il appartient à la commission de prendre une décision sur la suite à donner.
- Tout joueur exclu définitivement sans remplacement sera automatiquement suspendu, pour 2 matchs sans préjudice des sanctions ultérieures qui pourront être appliquées. Il est rappelé qu'une EDA entraîne un avertissement et que le 2<sup>ème</sup> avertissement sur une même année civile donne automatiquement lieu à un match de suspension.
- Les deux arbitres sont tenus de vérifier les licences des 2 équipes et des officiels de table dont les numéros doivent apparaître sur la feuille de match. Au moins l'un d'eux vérifiera les surclassements ou les double-surclassements (application du règlement fédéral).
- La commission pourra déclarer match perdu par pénalité (-1 point) à l'équipe ayant fait jouer un non licencié et appliquer une amende de 100 €.
- Les matchs peuvent se dérouler le vendredi soir, le samedi soir ou dimanche suivant le choix de l'équipe recevant. Les matchs pourront être joués en semaine mais ne pourront être imposés aux visiteurs.

### **Match cassé :**

Dans le cas où un match serait cassé en raison d'une faute technique de table ou d'arbitrage, le match serait à rejouer à une date ultérieure.

### **Réclamations :**

Toutes les réserves et réclamations signalées sur la feuille de match doivent être confirmées à la commission de Water Polo.

### **Autorisation bassin de Bonneval**

Tout comme l'an dernier, pour ne pénaliser en aucune sorte les clubs souhaitant développer la pratique de notre sport, le club de Bonneval est reconduit dans le fait de jouer soit dans leur piscine de Bonneval (piscine n'étant pas aux « normes » de la pratique du Water-polo, mais à 6 contre 6 (5 joueurs de champ et un gardien) pour les deux équipes.

Pour autant, les équipes qui refuseraient de jouer à Bonneval n'auraient pas d'amende si leur forfait est déclaré avant le 1er match. Toutefois, ils auraient match perdu.

**Accession au niveau supérieur (N 3 B Zone Ouest)**

Le 1<sup>er</sup> ou le 2<sup>nd</sup> club de la poule A pourra accéder en N3B mais maintien de la règle établie les deux années précédentes et qui reste en vigueur : seulement si il a eu 4 jeunes de moins de 20 ans figurant sur les feuilles de match lors de toute la saison.

**Finale du Grand Ouest :**

Le club vainqueur devra obligatoirement participer à la finale du Grand Ouest.

**Nota : Jeunes**

Un document différent est établi et transmis aux clubs pour les Jeunes avec un calendrier et une demande de disponibilités de bassins lors des tournois dans notre région.

**BONNE SAISON et BON CHAMPIONNAT A VOUS TOUS**